

# Cette nuit, c'est contrôle pour tout le monde

*Les automobilistes qui ont emprunté la N 20, samedi entre 2 h et 5 h du matin, n'ont pu échapper à une armada de gendarmes. Une opération de grande ampleur, première du genre, pour sanctionner les infractions routières et mettre la pression sur des délinquants qui transitent souvent par cet axe sensible.*

« **B**onsoir monsieur, gendarmerie nationale, contrôle de routine », annonce l'agent en uniforme. « Ça, m'étonnerait ! Je me suis suffisamment fait contrôler pour le savoir, lui répond, souriant, un jeune conducteur. Vous recherchez quelqu'un, c'est obligé ». En fait, oui et non. Non, les gendarmes n'ont pas bouclé la nationale 20 pendant trois heures, dans la nuit de vendredi à samedi à La Ville-du-Bois, pour intercepter un trafiquant de cocaïne en cavale. Oui, les militaires avaient bien une idée en tête : contrôler et verbaliser tous les automobilistes en infraction circulant sur la N 20 ce soir-là. Nombreux sont ceux qui n'avaient sans doute jamais vu autant de gendarmes à la fois. Cinquante, pour être précis. Des hommes venus de la compagnie de Palaiseau et de l'escadron départemental de la sécurité publique, mais aussi la brigade cynophile de Palaiseau, tous réunis pour une grande manœuvre : dérouter et contrôler tous les véhicules circulant sur la nationale 20, dans les deux sens, Paris-province et province-Paris.

## LA N 20, UN AXE CRIMINOLOGIQUE

En déviant la circulation de la sorte, les gendarmes n'ont pas fait dans la demi-mesure. Impossible de passer au travers du dispositif. Dans les deux sens, un radar embarqué se charge de signaler, en amont, les automobilistes un peu trop zélés à "accueillir" en priorité. Les



*Un flot continu de voitures a été soumis aux contrôles des gendarmes, de 2 h à 5 h du matin, dans la nuit de vendredi à samedi. C'est la première fois que la circulation sur la nationale 20 était ainsi déviée, dans les deux sens. Impossible de passer au travers.*

autres n'échapperont pas aux déviations mises en place : tous dirigés vers le rond-point de la zone d'activité de La Ville-du-Bois (centre commercial Carrefour). La file des voitures s'écoule au ralenti sous le regard attentif des gendarmes. Lampe-torche à la main, ils observent les automobilistes, repèrent les comportements suspects. Certains sont priés de se soumettre à un test d'alcoolémie. La nuit va être longue, un carton regorge d'éthylotests à l'arrière d'un fourgon. Pendant ce temps, d'autres voitures passent l'épreuve du flair : celui du berger allemand de la brigade cynophile, un agent à quatre pattes âgé de sept ans qui n'a pas son pareil pour remonter le moindre effluve de produits stupéfiants. Une jeune fêtarde l'a appris à ses dépens, toute gênée de voir un gendarme jeter dans l'égout les quelques boulettes de haschisch qu'elle

avait cachées au fond de son sac, dans une petite boîte métallique qui n'a pas résisté au flair du chien. « La N 20 est un axe important pour les délinquants entre Paris, la petite couronne et la province, explique le lieutenant Debais, commandant du groupement motocycliste de gendarmerie de l'Essonne. Il y a des échappatoires un peu partout et cela permet d'éviter les contrôles sur l'A 6. Et puis c'est l'heure des retours de discothèques... » Compte tenu de la masse des véhicules contrôlés, le nombre des infractions constatées et leur gravité s'est avéré "raisonnable" (encadré ci-contre). Pour autant, ce type d'opération sera reconduit. S'ils ne bloquent pas systématiquement les deux sens de circulation, les gendarmes organisent de tels contrôles de grande ampleur une fois par mois en moyenne sur la N 20.

Raphaël Pierre



*Le flair du chien de la brigade cynophile de Palaiseau, appelé en renfort pour déceler la présence de drogue.*

## Flashé à 166 km/h au lieu de 70 km/h

L'opération aura duré cinq heures, de 2 h à 5 h du matin, dans la nuit de vendredi à samedi. Cinquante gendarmes de la compagnie de Palaiseau et de l'escadron départemental de la sécurité publique ont été mobilisés pour l'occasion, ainsi que la brigade cynophile de Palaiseau. 500 automobilistes ont été contrôlés. 31 excès de vitesse ont été sanctionnés. Un conducteur pour le moins zélé a même été flashé à 166 km/h dans cette zone limitée à 70 km/h. Sur les 135 tests d'alcoolémie pratiqués par les gendarmes, sept contraventions ont été dressées. Enfin, deux découvertes de stupéfiants ont été signalées, portant sur de très petites quantités.

*Le réseau des radars automatisés en Essonne se densifie. Deux nouveaux appareils sont entrés en service. A la différence près que ceux-là sont mobiles, embarqués dans une voiture banalisée. Pour le reste, le principe reste le même : le contrevenant reçoit automatiquement sa contravention à domicile.*

L'Essonne comptait déjà trois radars automatisés, mais fixes\*. Donc faciles à éviter pour les autochtones. Automobilistes, vous devrez composer aujourd'hui avec deux nouvelles de ces machines, mais mobiles cette fois. Cachées derrière la lunette arrière opaque d'un break Ford blanc et d'une Renault Scenic gris anthracite des plus banales. Imparable. Présentés officiellement lundi, les radars embarqués sévissent sur les routes du département depuis le 23 novembre. En deux heures de temps, pour sa première utilisation, le radar automatique mobile a déjà relevé 220 infractions sur la nationale 20, du côté de Saint-Germain-lès-Arpajon. Le principe reste le même que celui des grosses boîtes grises plantées depuis un an le long des nationales, des autoroutes et autres périphériques : un radar couplé à un appareil photo numérique qui prend les clichés des contrevenants, les envoie automatiquement au centre national de traitement qui réexpédie l'amende, automatiquement toujours, au propriétaire de la voiture en infraction. Le tout sous 48 heures.

#### **DIX AUTRES CABINES RADARS EN 2005**

La préfecture de l'Essonne a été bien servie. Un seul de ces appareils devait être livré pour la fin de l'année. Finalement, ce sont deux radars automatisés mobiles qui équipent désormais les forces de l'ordre (coût unitaire : 92 000 euros, sans compter la voiture, NDLR). Des appareils capables de flasher tout véhicule en excès de vitesse, par l'avant comme par l'arrière. Les motards, sans plaque d'immatriculation à l'avant, sont donc aussi concernés par ce dispositif. A l'instar des



*Les policiers ne seront pas tenus de placer, en amont du radar automatique mobile, le panneau signalant sa présence. Le mieux, n'est-il pas finalement de lever le pied ?*

radars automatisés fixes, et dans un souci de ne pas donner le sentiment à l'automobiliste qu'il se fait piéger, un panneau annonçant le contrôle devrait être installé 250 mètres en amont du radar. Devrait seulement : « Ce n'est pas une obligation pour nous, prévient un policier. Si l'endroit est dangereux, on ne prendra pas le risque que le panneau s'envole ou soit renversé, pouvant provoquer un accident ». Attendez-vous donc à ne pas être prévenus. Mieux encore, levez le pied. Les statistiques montrent qu'une diminution de vitesse de 10 % entraîne une baisse de 40 % des accidents mortels. Les autorités l'assurent, comme les radars automatisés fixes, les radars mobiles devraient sévir sur des axes particulièrement accidentogènes, et surtout la nuit, « période où les accidents graves ont généralement lieu », par sessions de trois ou quatre heures : « Les

contrôles seront réguliers, fréquents et aléatoires sur les routes les plus dangereuses de l'Essonne afin de garantir une plus grande sécurité à l'ensemble des usagers de la route. En effet, l'objectif premier du contrôle-sanction automatisé est de faire respecter les limitations de vitesse par tous ». La N 118 et la N 188 (Orsay, Saclay), l'autoroute A 6

*Le radar automatisé fixe de l'A 6 sera rejoint par dix nouveaux appareils avant la fin de l'année prochaine. Avec plus de 72 000 infractions relevées depuis février, il est le plus prolifique. En 2003, les trois radars fixes en Essonne ont flashé près de 128 000 fois.*



#### **« Passer sous les 50 tués en 2005 »**

Le nombre de tués sur les routes de l'Essonne cette année sera légèrement en hausse par rapport à 2003. Le préfet de l'Essonne, Bernard Fragneau, estime que certains automobilistes ont repris leurs mauvaises habitudes et ont bien besoin « d'une piqûre de rappel » : « L'année 2003 a été très bonne. D'ores et déjà, avec 53 tués sur les routes de l'Essonne en 2004, nous dépasserons le chiffre de l'année dernière. Les automobilistes ont besoin d'une piqûre de rappel. On constate un retour de certains comportements à risques. Au niveau national, l'objectif fixé était de passer sous la barre des 5 000 morts cette année. On l'a déjà franchi. L'Essonne doit descendre sous le seuil des 50 tués l'année prochaine. Chaque département doit participer à l'effort national ».

(Wissous, Morangis, Lisses, Viry-Chatillon) et la Francilienne (Tigery, Sainte-Geneviève-des-Bois, Lisses) dans les deux sens, mais aussi l'autoroute A 10 et la N 20 (Palaiseau, Champlan) devraient être les points de contrôle les plus surveillés. En attendant la livraison de nouveaux radars automatisés fixes. Le premier devrait être opérationnel avant la fin de l'année. Son emplacement reste un mystère. Dix autres cabines grises devraient fleurir en Essonne d'ici fin 2005.

**Raphaël Pierre**

\* A 6 à Courcouronnes, N 118 à Orsay et N 20 à la Ville-du-Bois, dans le sens Paris-province.

## Anecdotes 91 (vandalisme, tracteur flashé, etc.)

Les radars automatisés fixes ont connu quelques déboires dès leur installation, en 2003. Des actes de vandalisme (celui de la N 20 a été brisé à coup de masse et celui de l'A 6 peinturluré mais aussi brûlé). Ils ont aussi commis quelques boulettes. Ainsi, le radar de l'A 6 avait flashé un tracteur à 120 km/h. Cherchez l'erreur. Le gouvernement assure que ces dysfonctionnements ont été « maîtrisés ». Dans le cas du trac-

teur, c'est une voiture qui était responsable de l'infraction : le numéro de sa plaque d'immatriculation, en partie détachée, n'était que partiellement visible et avait été identifié à tort comme étant celui du tracteur. « L'affaire a été classée sans suite et le système a été reconfiguré pour ne plus interroger le fichier des immatriculations des tracteurs ». Les agriculteurs sont soulagés.

